

Nomination du Directeur Adjoint de l'UFR STAPS

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.713-1 ;
- Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu les statuts de l'UFR des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ;
- Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu le procès-verbal en date du 25 septembre 2020 portant l'élection de Monsieur Stéphane SINNAPAH en qualité de Directeur adjoint de l'UFR des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

ARRETE

Article 1

Monsieur Stéphane SINNAPAH, Maître de conférences en Physiologie, est nommé Directeur adjoint de l'UFR des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de **Monsieur Stéphane SINNAPAH** prend effet à la date du 25 septembre 2020 et pour une durée de 5 ans.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le vice-président du pôle universitaire régional de la Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 29 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY

